

L'an deux mille vingt-deux, le sept-juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Saint André les Alpes sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 6	18
Total des voix : 24		

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Philippe MARANGES, Castellane ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon ; Antoine FAURE, Aups ; Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance ;

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

Date de convocation
24/06/2022

Délibération
n°22_07_B6_04

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Paul CORBIER ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Christophe BIANCHI ; Raymonde CARLETTI à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 2 voix : Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Philippe MARANGES

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Bernard CLAP ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jacques ESPITALIER

Actions pédagogiques scolaires : cycle d'animations sur l'eau (Année scolaire 2022-2023)

Afin d'atteindre les objectifs de la politique de l'eau (SDAGE, SAGE...), le public a également son rôle à jouer. Le SDAGE rappelle que : « les gestes au quotidien de chacun d'entre nous, en tant que consommateur ou usager, ont des répercussions sur l'environnement et sur les résultats des politiques environnementales. Il est également essentiel de développer la dimension éducative. L'objectif est de faire de tous les habitants d'un territoire des acteurs engagés de la gestion de la ressource en eau à l'échelle locale. Pour cela, il devra leur être fourni des clés de compréhension et d'appropriation pour en favoriser une utilisation et une consommation responsables. Ceci passe notamment par la mise en place d'une démarche participative à l'échelle des bassins versants qui s'appuie sur des actions locales d'éducation à l'environnement et au développement durable (information, sensibilisation, éducation, changement de comportement) destinées au grand public et aux élus locaux, ou la mobilisation des citoyens grâce à la déclinaison locale de campagnes nationales et des programmes pédagogiques d'éducation à l'eau, de l'école au foyer. »

Le SAGE Verdon a réaffirmé dans sa disposition 72 la nécessité de mettre en œuvre des actions d'éducation et de sensibilisation en accompagnement des programmes opérationnels visant à atteindre les objectifs de la politique de l'eau. D'autre part, plusieurs dispositions du SAGE demandent de conduire des actions de sensibilisation sur un certain nombre de thématiques : risque inondation, préservation des ripisylves, préservation des zones humides, prolifération des herbiers, espèces invasives, économies d'eau, impact de la création de retenues.

Au-delà du SAGE, l'éducation à l'environnement, la sensibilisation, la transmission des connaissances, sont également des objectifs importants de la charte du PNR Verdon. Celui-ci inscrit donc ses interventions dans le cadre d'une stratégie d'éducation à l'environnement.

Cette stratégie éducative du Parc a été retravaillée en 2015 avec l'ensemble des partenaires et des élus. Elle réaffirme la dimension éducative des projets du Parc et vient préciser ses rôles : éduquer à la complexité, collecter et partager des connaissances, sensibiliser et permettre l'interprétation, former, mobiliser et impliquer les habitants. Ce sont l'ensemble de ces dimensions-là de la stratégie sur lesquels nous proposons de baser notre programme d'actions du contrat rivière pour traiter les enjeux liés à l'eau.

Objectifs généraux aux projets éducatifs du Parc :

- Objectif 1 : Former les acteurs du territoire pour les impliquer dans la mise en œuvre de la charte du Parc,
- Objectif 2 : Rendre intelligibles les actions et les enjeux du territoire, diffuser les ressources et vulgariser les données inhérentes au territoire,
- Objectif 3 : accompagner la mise en œuvre de démarches participatives, d'éducation, de sensibilisation ou de formation au sein des missions techniques du Parc du Verdon,
- Objectif 4 : Incrire les travaux de la mission éducation à ceux de réseaux coopératifs de l'éducation au développement durable (EDD) à l'échelon régional, national ou international,

Les objectifs éducatifs liés au contrat rivière seront une déclinaison de ceux exprimés ci-dessus pour permettre une meilleure appropriation des enjeux liés à l'eau sur le territoire du Verdon.

Contenu du programme

Depuis plusieurs années, le Parc du Verdon travaille en réseau avec les représentants hiérarchiques de l'Education Nationale des départements du Var et des Alpes de Haute Provence ainsi qu'avec des partenaires éducatifs du territoire. Cela lui permet de mettre en place des projets complexes avec les professeurs des écoles et des collèges.

Ces projets pédagogiques scolaires sont composés de temps de préparation en classe par l'enseignant (s'interroger sur des problématiques et des pratiques), des temps d'activités sur le terrain avec les partenaires éducatifs (pour observer, expérimenter, comprendre) et des temps d'analyses en classe qui permettent la conscientisation des élèves.

Nous travaillons essentiellement avec les établissements du territoire du bassin versant du Verdon afin que les déplacements soient plus courts et qu'ils ne prennent pas trop de temps sur les séances de terrain.

Ces projets peuvent prendre la forme de plusieurs séances réparties sur l'année scolaire et intégrées au projet pédagogique de l'établissement avec un rendu en fin de projet (création d'expositions, de maquettes, de journal d'école, de jeux, de webdocs...) qui sera présenté à minima au reste de l'établissement et aux parents, mais qui peuvent aussi faire l'objet d'inauguration et de retour auprès des élus référents et des élus locaux.

Pour permettre d'être plus efficient et de travailler en cohérence avec les autres actions du contrat rivière, nous travaillerons sur maximum 3 secteurs par an (ceux qui seront définis comme prioritaires par rapport à l'actualité des actions menées en parallèle). Comme la répartition des établissements scolaires et des élèves n'est pas équitable sur l'ensemble du territoire, suivant les secteurs, nous travaillerons avec plus ou moins de classes (cela dépendra aussi de la volonté et de la disponibilité des enseignants).

Le travail se fera sur 15 à 20 classes maximum par an pour des projets de 3 interventions minimum (ces interventions peuvent se réalisées sur des ½ journées ou des journées entières).

Coût total TTC :24 000 €

Agence de l'eau (70 %) 16 800 €

Région (10%)..... 2 400 €

Autofinancement (20%) 4 800 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

